

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT N°2025-53-P**

DÉCISION DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE DE L'OUVÈZE PROVENÇALE

Objet : Choix et lancement de la procédure de passation du marché en procédure adaptée de l'étude prospective par simulation d'aménagement du système d'endiguement de classe B sur la commune de Violès (Vaucluse) - M2025-18-E

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2020-19 relative aux attributions du comité syndical et de signature au Président,

Vu la délibération n°2021-17 relative à la modification des délégations faites au Président en matière de marchés publics,

Vu la délibération n°2024-29 visant l'approbation du PAPI de l'Ouvèze Provençale,

Vu la délibération n°2025-22 du SMOP l'approbation du programme d'actions prévisionnel 2026,

Le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale porte le Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'Ouvèze Provençale 2025-2031, labellisé par courrier de Madame la Préfète coordonnatrice du Bassin Rhône-Méditerranée le 1^{er} aout 2025.

Les actions inscrites dans le PAPI de l'Ouvèze Provençales répondent aux enjeux identifiés lors de la mise en œuvre du PAPI d'intention et des phases de concertation locale.

L'action 7.3a) a pour objectif de réaliser une étude prospective par simulation d'aménagement du système d'endiguement de classe B sur la commune de Violès (Vaucluse).

Le marché M2025-18-E répond aux objectifs définis dans cette action 7.3a) du PAPI. Cette étude a pour objectif de réaliser une modélisation hydraulique de l'Ouvèze, intégrant la simulation d'une réhausse des ouvrages situés sur la commune de Violès.

Les prestations font l'objet d'un **marché public de prestations intellectuelles** passé conformément aux dispositions des articles L2123-1, L2430-1 et L2431-1 du code de la commande publique.

Le marché est passé en procédure adaptée en application de l'article L2123-1 du Code de la Commande publique.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP).

La mission est composée d'une tranche ferme comprenant les phases suivantes :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT N°2025-53-P**

- **Phase 1 : Analyse des données existantes et relevés topographiques complémentaires**
 - Prises en compte des données existantes et traitement,
 - Reconnaissance de terrain de l'ensemble du système d'endiguement de classe B,
 - Relevés topographiques complémentaires sur la digue de Violès.
- **Phase 2 : Modélisation hydraulique de l'Ouvèze**
 - Traitement des données d'entrée du modèle,
 - Modélisation hydraulique de l'Ouvèze (état actuel) Q2, Q5, Q10 et Q50.
- **Phase 3 : Etude de l'impact hydraulique de la réhausse de la digue de Violès liée à la zone protégée Bédarrides en rive droite**
 - Simulation hydraulique de la réhausse de la digue de Violès pour Q5 et Q10,
 - Impact de la réhausse de la digue de Violès sur l'ensemble des digues du système d'endiguement de l'Ouvèze en tenant compte de la structure géotechnique des digues pour Q5 et Q10,
 - Simulation hydraulique de la réhausse de la digue de Violès (scénario optimisé) avec le projet d'aménagement hydromorphologique de l'Ouvèze sur ce secteur aval (réouverture du lit de l'Ouvèze),
 - Estimation financière de la réhausse de la digue de Violès ainsi que les travaux associés sur les digues du système d'endiguement sollicitées (pour Q5 et Q10).
- **Phase 4 : Etude de l'impact hydraulique du retrait des digues non contributives du système d'endiguement de classe B**
 - Simulation hydraulique du retrait des digues non contributives du système d'endiguement,
 - Argument démonstratif sur le retrait des digues non contributives du système d'endiguement.
- **Phase 5 : Accompagnement du maître d'ouvrage sur les orientations stratégiques auprès des élus**

Les prestations démarrent à l'émission d'un ordre de service au titulaire.

Le marché est établi pour une durée de 18 mois.

L'analyse des offres portera sur les critères définis dans le document de consultation du marché M2025-18-E.

La consultation est organisée en suivant les règles de la commande publique relatifs aux procédures adaptées.

La publicité liée à ce marché sera menée sur le profil d'acheteur du SMOP (MAPA < 90 000€ HT).

Le Président du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale :

VALIDE les caractéristiques énoncées du marché, du dossier de consultation des entreprises ainsi que la procédure de consultation (MAPA < 90 000€ HT)

DECIDE d'engager la consultation.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT N°2025-53-P**

La présente décision fera l'objet d'une information au comité syndical lors de sa prochaine séance.

Fait à Entrechaux, le **16 DEC. 2025**
Le Président,
Jean-François PERILHOU



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de l'établissement ;
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.